

A 2 DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 576 euros
Siège social : 11 rue Greffulhe
75008 PARIS
RCS PARIS 332 360 981

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 24 JUIN 2026

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Rhomé ECHANIZ,
demeurant 15 rue Louise Emilie de la Tour d'Auvergne, 75009 PARIS,
titulaire de 268 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Vianney ECHANIZ,
demeurant 10 rue de Montyon, 75009 PARIS,
titulaire de 268 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 536 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A 2 DEVELOPPEMENT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A 2 DEVELOPPEMENT et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Le Cabinet François CLAVELIN, commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, domicilié 1 chemin de Beg Ar Roz – 22300 PLOUBEZRE,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait Le 24 juin 2026 | 17:28:08 CEST

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Rhomé ECHANIZ

Signé par :

B7BF35C781E34C2...

Vianney ECHANIZ

Signé par :

B6EB28D41BC04F5...